



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Bottens

Séance du 4 mars 2019

Président : Sébastien Bailly

Préavis municipal N° 2019-02

Relatif au

Règlement de Police Communal

La Municipalité de Bottens décide de retirer le préavis municipal N° 2019-02.

Au nom du Conseil communal de Bottens

Le Président

Sébastien Bailly

Handwritten signature of Sébastien Bailly in blue ink.



La Secrétaire

Audrey Kalbfuss

Handwritten signature of Audrey Kalbfuss in blue ink.